

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 441

22 février 2013

SOMMAIRE

CCP III Shopping Eastleigh S.à r.l.	21141	Lux Cars Leasing Sarl	21123
Daneme Luxembourg S.A.	21129	Lux Developers S.A.	21123
ID&D S.à r.l.	21125	Lux Hospitality Consulting S.à r.l.	21125
IFP Investment Management S.A.	21125	LV Investissement Europe S.à r.l.	21126
Independency S.A. SPF	21125	Magna Stamping S.à r.l.	21127
Inter-Bétail s.à.r.l.	21125	Martin Pecheur Finance S.à r.l.	21127
International Timber S.A. Investment and Trading	21126	Masco Europe S.C.S.	21128
International Timber S.A. Investment and Trading	21126	Maxmathal Développement S.A.	21128
International Timber S.A. Investment and Trading	21126	Median Kliniken S.à r.l.	21127
Invision S.A.	21126	Median Kliniken S.à r.l.	21127
JaelCuriel S.à r.l.	21124	Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l.	21128
J.P. Lasserre S.à r.l.	21124	New Forest S. à r.l.	21128
Karson S.à r.l.	21127	Nomad TV	21128
LC Sales Holding S.à r.l.	21124	OnCapital SICAV	21168
Lenac S.A.	21123	Peabody Energy (Gibraltar) Limited S.C.S.	21164
Lipany S.A.	21122	PFCEE Soparfi A S.à r.l.	21150
Lleyton Development S.à r.l.	21122	Poland One	21160
LPFE Germany S.à r.l.	21122	Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A.	21166
LPFE Soparfi A S.à r.l.	21123	SJC Capital Holdings S.à r.l.	21150
Lula Nordeste Japan S.à r.l.	21124	Toy Park S.A. SPF	21125
Lusitania Risk Capital S.A.	21124	Uerda S.à r.l.	21162
Lusitania Risk Capital S.A.	21122		

Lipany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.450.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013011009/14.

(130012418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Lleyton Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 127.099.

—
EXTRAIT

Veillez noter que l'Associé QUERIUM MANAGEMENT S.à r.l. a son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2013011011/14.

(130012090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Lusitania Risk Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 59.064.

Par la présente, nous remettons avec effet immédiat notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre estimée société.

Le 31/12/2012.

HIFIN S.A.

Référence de publication: 2013010989/11.

(130012945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

LPFE Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.519.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 91.632.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 janvier 2013

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant additionnel de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013011012/15.

(130012278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.483.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 janvier 2013

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant additionnel de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013011013/15.

(130012279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Lenac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.079.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013011003/14.

(130012416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Lux Cars Leasing Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 133.112.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013010990/11.

(130012975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Lux Developers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.888.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013011018/14.

(130012422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

LC Sales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.840.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65785 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013010999/10.

(130012622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Lusitania Risk Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.064.

Le domicile de la société Lusitania Risk Capital S.A. établi à L-1413 LUXEMBOURG, 3, Place Dargent, a été dénoncé avec effet au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l.

Référence de publication: 2013010988/10.

(130012573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Lula Nordeste Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 164.779.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013010987/13.

(130012228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

JaelCuriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 169.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010957/11.

(130012778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

J.P. Lasserre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 80.635.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010953/10.

(130012238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

IFP Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 126.554.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65763 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013010924/10.

(130012451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

ID&D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 169.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013010920/11.

(130012116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Inter-Bétail s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 40, Bënzelterweeg.
R.C.S. Luxembourg B 93.142.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010934/10.

(130012722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

**Independency S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Toy Park S.A. SPF).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010933/11.

(130012547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Lux Hospitality Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 30, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 171.374.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013011019/12.

(130012237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

International Timber S.A. Investment and Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 59.185.

Par la présente, je vous informe de ma démission de ma fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 4 décembre 2012. Carine Agostini.

Référence de publication: 2013010938/9.

(130012914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

International Timber S.A. Investment and Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 59.185.

Par la présente, je vous informe de ma démission de ma fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 4 décembre 2012. Jean-Marc Debaty.

Référence de publication: 2013010940/9.

(130012914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

International Timber S.A. Investment and Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 59.185.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que la Société Luxembourg International Consulting SA, en abrégé «Interconsult» inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 40.312, a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 décembre 2012.

Interconsult

Signatures

Référence de publication: 2013010941/13.

(130012914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Invision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 95.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013010943/13.

(130012247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

LV Investissement Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011023/10.

(130012999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Magna Stamping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.532.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société Magna Stamping S.a.r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011025/10.

(130012876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Martin Pecheur Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.019.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65750 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011027/10.

(130012844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011032/10.

(130012495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011033/11.

(130012496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Karson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.180.

Par la présente, nous vous informons qu'Elke Leenders et Robin Naudin ten Cate ont démissionné de leur poste de gérants B avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.**Société domiciliataire*

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2013010967/13.

(130012441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 1.235.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 68.105.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011028/11.

(130012870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Maxmathal Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013011031/11.

(130012529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011047/10.

(130012567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

New Forest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3897 Foetz, 31, rue Jean-Pierre Bicheler.
R.C.S. Luxembourg B 146.160.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011082/10.

(130012414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Nomad TV, Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 149.572.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 330 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS
Notaire

Référence de publication: 2013011084/12.

(130012349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Daneme Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 57.581.

In the year two thousand and twelve, on the thirty first of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, Notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Daneme Luxembourg S.A.", a Société anonyme, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under section B number 57581, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Réginald Neuman, Notary, residing in Luxembourg, on 30 December 1996, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 183 on 12 April 1997; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Réginald Neuman, prenamed, on 25 September 2002, published in the Mémorial C number 1583 on 5 November 2002 (the "Company").

The meeting was chaired by Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. The attendance list and proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present minutes for the purpose of registration.

II.- The attendance list let appear that the thirteen thousand and seventy (13,070) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the amount of the share capital by an amount of one million five hundred twenty thousand nine hundred and seven euros and forty-two eurocents (EUR 1,520,907.42) so as to reduce it from its current amount of five million nine hundred thirty thousand nine hundred and seven euros and forty-two eurocents (EUR 5,930,907.42) to four million four hundred and ten thousand euros (EUR 4,410,000.-) by reimbursement to the shareholders proportionally to their participation and reduction of the par value of the shares.

2. Creation of ten (10) classes of shares from A to J and division of the existing thirteen thousand and seventy (13,070) ordinary shares; allocation of the shares.

3. Full restatement of the Articles of Incorporation.

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waived the convening formalities, the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

The Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting decides to reduce the amount of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred twenty thousand nine hundred and seven euro and forty-two eurocent (EUR 1,520,907.42) so as to reduce it from its current amount of five million nine hundred thirty thousand nine hundred and seven euros and forty-two eurocents (EUR 5,930,907.42) to four million four hundred and ten thousand euros (EUR 4,410,000.-) by reimbursement to the shareholders proportionally to their participation and reduction of the par value of each share.

The Board of Directors has been granted all powers to take the necessary steps to update necessary account entries, the reduction of the par value of the shares wherever it should apply and operate the reimbursement of the shareholders.

Term of reimbursement

The Notary drew the attention of the Meeting to the provisions of article 69 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended establishing a legal protection in favour of potential creditors of the Company and pursuant to which the effective reimbursement to the shareholders cannot occur freely and without recourse from them, before a period of thirty (30) days starting from the date of publication of the present deed in the Memorial C.

Second resolution

The Meeting decides to create ten (10) classes of shares from A to J and to divide the existing thirteen thousand and seventy (13,070) ordinary shares without par value representing the entire share capital of the Company into four million four hundred and ten thousand shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each as follows:

- four hundred forty one thousand (441,000) Class A Shares,

- four hundred forty one thousand (441,000) Class B Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class C Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class D Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class E Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class F Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class G Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class H Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class I Shares, and
- four hundred forty one thousand (441,000) Class J Shares.

All the new shares will be allocated to the current Shareholders of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to fully restate the Articles of Incorporation of the Company so that as from now on they will read as follows:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law")) and the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Daneme Luxembourg S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to transfer the registered office of the Company within the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form, whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In addition, the Company may, in favor of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»): (i) grant any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at four million four hundred and ten thousand euros (EUR 4,410,000.-) divided into

- four hundred forty one thousand (441,000) Class A Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class B Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class C Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class D Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class E Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class F Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class G Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class H Shares,
- four hundred forty one thousand (441,000) Class I Shares, and
- four hundred forty one thousand (441,000) Class J Shares

each Share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and fully paid up, and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

8. Board of directors or Sole director.

8.1 In case of plurality of shareholders, the Company have to be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members (each a "Director"), who need not be shareholders.

8.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

8.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

8.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the following general meeting of shareholders which will be requested to ratify such appointment.

9. Meetings of the board of directors.

9.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members, and may choose one or several vice-chairman(men) amongst its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting or the Shareholders. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

9.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors at the place indicated in the notice of meeting. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.9.3 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in notice of meetings. This notice may be waived by consent in writing or by fax or electronic mail (without electronic signature) of each Director. Separate notice shall not be required for individual meeting held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of a Board of Directors.9.4 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

9.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax or electronic mail (without electronic signature) another Director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.6 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes validly cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.9.7 Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In the event that a Director of the Company has any personal interest in any transaction submitted to the approval of the Board of Directors of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Director, Officer or employee in the other contracting party), such Director shall inform the Board of Directors of such personal interest and shall not consider, or vote such transactions, and such Director's interest therein shall be reported to the next following meeting of Shareholders.

9.9. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or electronic mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at a Board of Directors' meetings, duly convened and held. Effective date of the resolutions shall be the date of execution by the Director who last subscribes her/his/its name on the resolutions.

9.10. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

10. General powers of the board of directors.

10.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11. Delegation of powers.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom a signatory power shall be delegated by any two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by a Statutory Auditor who need not be a shareholder. The Statutory Auditor shall be elected by the Annual General Meeting of Shareholders, each year, for a renewal period ending at the date of the Annual General Meeting of Shareholders of the following year.

The Statutory Auditor in office may be removed at any time by the Shareholders with or without any cause.

Chapter V - General meeting of shareholders

14. Powers of the general meeting of shareholders.

14.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

14.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

14.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

14.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

14.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

14.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

14.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

15. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Monday of May, at 2 p.m.

16. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

17. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

18. Business year.

18.1 The business year of the Company begins on the first (1st) day of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

18.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

19. Distribution of profits.

19.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

19.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

19.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

19.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

19.7 DEFINITIONS.

Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 19 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Chapter VIII - Applicable law and Definitions

21. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a decision of the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a Meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the 1915 Law.

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

23. Miscellaneous. These Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' «Assemblée») de la société anonyme «Daneme Luxembourg S.A.», ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 57581, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 183 du 12 avril 1997 et dont les statuts ont été

modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, prénommé, en date du 25 septembre 2002 publié au Mémorial C numéro 1583 du 5 novembre 2002 (la «Société»)

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les treize mille soixante-dix (13.070) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social d'un montant total d'un million cinq cent vingt mille neuf cent sept euros et quarante-deux centimes (EUR 1.520.907,42) pour le réduire de son montant actuel de cinq millions neuf cent trente mille neuf cent sept euros et quarante-deux centimes (EUR 5.930.907,42) à quatre millions quatre cent dix mille euros (EUR 4.410.000,-) par remboursement aux actionnaires au pro rata de leur participation et diminution du pair comptable des actions.

2. Création de dix (10) classes d'actions de A à J et division des treize mille soixante-dix (13.070) actions ordinaires existantes; allocation des actions.

3. Refonte complète des statuts.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'Assemblée décida ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent vingt mille neuf cent sept euros et quarante-deux centimes (EUR 1.520.907,42) pour le réduire de son montant actuel de cinq millions neuf cent trente mille neuf cent sept euros et quarante-deux centimes (EUR 5.930.907,42) à quatre millions quatre cent dix mille euros (EUR 4.410.000,-) par remboursement aux actionnaires chacun au prorata de leur participation et diminution du pair comptable de chacune des actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur nominale des actions partout où il appartiendra et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement

Le Notaire a attiré l'attention de l'Assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société lequel prévoit que le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer dix (10) classes d'actions de A à J et de diviser les treize mille soixante-dix (13.070) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale existantes représentant le capital social en quatre millions quatre cent dix mille actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune comme suit:

- quatre cent quarante et un mille (441.000) Actions de Classe A,
- quatre cent quarante et un mille (441.000) Actions de Classe B,
- quatre cent quarante et un mille (441.000) Actions de Classe C,
- quatre cent quarante et un mille (441.000) Actions de Classe D,
- quatre cent quarante et un mille (441.000) Actions de Classe E,
- quatre cent quarante et un mille (441.000) Actions de Classe F,
- quatre cent quarante et un mille (441.000) Actions de Classe G,
- quatre cent quarante et un mille (441.000) Actions de Classe H,
- quatre cent quarante et un mille (441.000) Actions de Classe I, et,
- quatre cent quarante et un mille (441.000) Actions de Classe J,

Les nouvelles actions seront toutes allouées aux actionnaires actuels de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «Daneme Luxembourg S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la même commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

L'objet de la Société inclut, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

En outre, la Société peut, en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre millions quatre cent dix mille euros (EUR 4.410.000,-), divisé en

- quatre cent quarante et un mille (460.000) Actions de Classe A,
- quatre cent quarante et un mille (460.000) Actions de Classe B,
- quatre cent quarante et un mille (460.000) Actions de Classe C,
- quatre cent quarante et un mille (460.000) Actions de Classe D,
- quatre cent quarante et un mille (460.000) Actions de Classe E,
- quatre cent quarante et un mille (460.000) Actions de Classe F,
- quatre cent quarante et un mille (460.000) Actions de Classe G,
- quatre cent quarante et un mille (460.000) Actions de Classe H,
- quatre cent quarante et un mille (460.000) Actions de Classe I, et,

- quatre cent quarante et un mille (460.000) Actions de Classe J, d'une valeur nominale un euro (EUR 1,-) chacune et entièrement libérée, et sujette aux droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classes (s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales 8dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à des détenteurs au prorata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant légal à la valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulé.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'Annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Forme des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président») et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion ou élu par les actionnaires. Il pourra également désigner un Secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que les Assemblées des Actionnaires.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou courrier électronique (sans signature électronique) de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

9.4. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.5. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son représentant par écrit ou par télécopie, ou courrier électronique (sans signature électronique). Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas, ce vote soit confirmé par écrit.

9.6. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.7. Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil de d'Administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

9.8. Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de la Société (autrement qu'un intérêt existant en sa raison de sa qualité d'Administrateur ou de Fondateur de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante), cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire, rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil Administrateur à l'Assemblée des Actionnaires suivante.

9.9. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou courrier électronique. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date effective correspond à la date de signature desdites résolutions par l'Administrateur qui y aura apposé sa signature en dernier lieu.

9.10. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un Commissaire aux Comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le Commissaire aux Comptes est élu par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires pour une période renouvelable se terminant à l'issue de l'Assemblée des Actionnaires de l'année suivante.

Le Commissaire aux Comptes en place peut être révoqué par les Actionnaires à tout moment et sans motif.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de Mai à 14.00 heures.

16. Autres Assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et fini le trente et un (31) décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Sur le bénéfice net, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

19.2 Le solde sera distribué aux associés après décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux provisions établies ci-après.

19.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la Loi, conformément avec les dispositions établies ci-après.

19.4 Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'Assemblée Générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

19.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance et pourront être payés en temps et en lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quand aux cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu par celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenues par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

19.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payée comme suit:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au prorata de leurs parts sociales sans égard à la classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts de la dernière classe J, puis si aucune part sociale de la classe J n'existe, les parts sociales de la Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de Classe A qui existent.)

19.7 DEFINITIONS

Montant disponible: signifie que le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou les Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Ou

MD= Montant Disponible

PN= Profits Nets (incluant les profits reportés)

P=toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables.

RC= montant de la réduction du capital social ou de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée.

P= Pertes (incluant les pertes reportées)

RL=sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernés.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII - Loi applicable et Définitions

21. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi de 1915.

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

23. Divers. Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/130. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011440/659.

(130013725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

CCP III Shopping Eastleigh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.516.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CCP III UK Shopping S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 161351,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on December 20th, 2012.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object -Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "CCP III Shopping Eastleigh S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1,- (one euro) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.

Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B

manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros),

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Is appointed as A Manager:

- Mr Yves BARTHELIS, manager, born on October 10th, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Are appointed as B Managers:

- Mrs Anita LYSE, manager, born on October 4th, 1976 in Oslo (Norway), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Bruno BAGNOULS, manager, born on May 9th, 1971 in Nancy (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CCP III UK Shopping S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161351,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2012,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CCP III Shopping Eastleigh S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Associé initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune par un apport en numéraire de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELIS, gérant, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Sont nommés Gérants B:

- Mme. Anita LYSE, gérante, née le 4 octobre 1976 à Oslo (Norvège), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Bruno BAGNOULS, gérant, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63306. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011414/504.

(130013571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 517.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.559.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 08 janvier 2013

- La démission de Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par les associés avec effet immédiat.

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par les associés en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013007221/18.

(130008179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

SJC Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.100.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of December.

Before the undersigned, Me Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FSJC OCFX XI, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, County of New Castle, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 121273423 - 5249309, (FSJC)

here represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is SJC Capital Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.

Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A managers and class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on a date to be determined in advance by the Board.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

FSJC, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Robert Alex Del Monaco, manager, born in New York (United States of America) on 25 August 1977, with professional address at 1700 East Putnam Avenue, Suite 207, Old Greenwich, CT 06870, United States of America; and
 - Stephen James Czech, manager, born in Illinois (United States of America) on 29 March 1963, with professional address at 1700 East Putnam Avenue, Suite 207, Old Greenwich, CT 06870, United States of America.
2. The following are appointed as Class B manager of the Company for an indefinite period:
 - Peter Diehl, born on March 21, 1971 in Saarbrücken (Germany), with professional address at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and
 - Damien Nussbaum, born on 8 October 1972 in Strasbourg (France), with professional address at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is located at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour de décembre,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FSJC OCFX XI, LLC, une société régie par les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis-d'Amérique, dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 121273423 - 5249309, (FSJC)

représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "SJC Capital Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le jour tel que déterminé en avance par le Conseil.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2012.

Souscription et Libération

FSJC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille (USD 20.000) dollars américains.

Le montant de vingt mille (USD 20.000) dollars américains est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée de indéterminée:

- Robert Alex Del Monaco, gérant, né le 25 août 1977 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1700 East Putnam Avenue, Suite 207, Old Greenwich, CT 06870, États-Unis d'Amérique; et
- Stephen James, gérant, né le 29 mars 1963 dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1700 East Putnam Avenue, Suite 207, Old Greenwich, CT 06870, États-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée de indéterminée:

- Peter Diehl, gérant, né le 21 mars 1971 à Sarrebruck, Allemagne, ayant sa résidence professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaule, L-1653 Luxembourg; et
- Damien Nussbaum, gérant, né le 8 octobre 1972 à Strasbourg, France, ayant sa résidence professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaule, L-1653 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 2-8, Avenue Charles de Gaule, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013006405/511.

(130006456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Poland One, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 127.569.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED in liquidation, a company duly incorporated and validly existing under the law of the Republic of Ireland, having its registered office at Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, registered with C.R.O under number 269794, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée») "POLAND ONE", (the "Company"), with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 127.569, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, on the 9th of February 2007, published in the Mémorial C number 1290 of the 27th of June 2007. The articles of incorporation have not been amended since then.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and subsequently to amend article 5 of the bylaws as follows:

« **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad."

Second resolution

The general meeting decides to postpone the closing date of the financial year from the 30th of November to the 31st of December and subsequently decides to amend article 17 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1st day of January of each year and ends on the 31st day of December of the same year."

Transitory provision

The financial year which started on 1st of December 2011 shall end on the 31st day of December 2012.

Third resolution

The general meeting acknowledges that the address of the:

- Type B Manager Bastow Charleton S.a r.l. is actually L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer and
- sole shareholder CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED is actually Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED en liquidation, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de la république d'Irlande, ayant son siège social au Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du C.R.O. sous le numéro 269794, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "POLAND ONE", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 127.569, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C numéro 1290 du 27 juin 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de postposer la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et modifier en conséquence l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Disposition transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte que:

- le gérant de Type B Bastow Charleton S.à r.l. a actuellement son adresse à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, et
- l'associé unique CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED a actuellement son adresse à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2012. Relation GRE/2012/4001. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013006331/108.

(130006089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Uerda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 174.115.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn,
am achten Tag des Monats Januar.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Franc DREU, Diplomingenieur, geboren in Maribor (Slowenien), am 08. August 1947, wohnhaft in 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.

Der Erschienene, hier persönlich anwesend, hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegen.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist: alle Dienstleistungen im Bereich des Sekretariats, der Archivierung mit Ausnahme der Buchhaltung und der Buchprüfung, vornehmen.

Ferner hat die Gesellschaft zum Zweck die Vermittlung des Abschlusses und der Nachweis der Gelegenheit zum Abschluss von Verträgen über Grundstücke, grundstücksgleiche Rechte, Wohnräume, sowie gewerbliche Räume.

Die Gesellschaft ist berechtigt, gleichartige Geschäfte zu erwerben, sich an solchen zu beteiligen, Zweigniederlassungen zu errichten.

Innerhalb diesen Grenzen ist die Gesellschaft zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich erscheinen. Die Gesellschaft ist berechtigt, Zweigniederlassungen zu errichten, weitere Unternehmen zu gründen, bestehende Unternehmen zu erwerben oder sich an solchen zu beteiligen, sowie Interessengemeinschaften einzugehen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „UERDA S. à r.l.“, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Howald, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12'500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- EUR).

Zusätzlich zu dem genannten Gesellschaftskapital kann ein internes Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einen Gesellschaftsanteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses internen Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Gesellschaftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zum Ausgleich von Nettoverlusten, zur Auszahlung an die Gesellschafter oder zur Einbringung in die gesetzlichen Rücklagen verwendet werden.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch die gemeinschaftlichen Unterschriften von zwei Geschäftsführern verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den/die Geschäftsführer übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

Falls die Verwaltung der Gesellschaft einem (1) Geschäftsführer obliegt, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herrn Franc DREU, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so daß die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12'500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise neunhundert Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sodann fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer für eine unbegrenzte Dauer wird ernannt:

Herr Alexander DREU, Angestellter, geboren in Maribor (Slowenien), am 03. Juni 1968, wohnhaft in 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Luxemburg.

Der Geschäftsführer hat die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des vorgeannten Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Howald, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. DREU, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., le 8 janvier 2013. Relation: EAC/2013/400. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013006459/119.

(130006827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Peabody Energy (Gibraltar) Limited S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.948.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the third day of December, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Peabody International (Gibraltar) Limited, a company having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, registered with the Gibraltar Trade and Companies Register under the number 108651, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Member").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- Peabody Energy (Gibraltar) Limited S.C.S., a partnership having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number

B 120.948 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on September 8, 2006, published in the Mémorial C number 2280 on December 6, 2006, lastly amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated December 1, 2010, published in the Mémorial C number 129 on January 21, 2011;

- The Company's capital is set at three hundred thirty-seven million three hundred ninety-four thousand one hundred eleven Australian Dollars (AUD 337,394,111) represented by thirty million three hundred sixty-three thousand forty-one (30,363,041) shares;

- Further to a deed of contribution executed between the Sole Member and Peabody Investments (Gibraltar) Limited, a company having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, registered with the Gibraltar Trade and Companies Register under the number 96951, and between the Sole Member and Peabody Energy (Gibraltar) Limited, a company having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, registered with the Gibraltar Trade and Companies Register under the number 96850, the Sole Member holds all the shares in the Company;

- the Sole Member hereby recognized and resolved that the Company shall be dissolved as the condition of article 16 of the Law on commercial companies of August 10, 1915 is no longer fulfilled;

- the Sole Member assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Member as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Member is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Member waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Member has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Member grants full discharge to the sole manager of the Company for its mandate from the date of its appointment up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Peabody International (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, immatriculée au Registre du Commerce de Gibraltar sous le numéro 108651, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Peabody Energy (Gibraltar) Limited S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.948 (la «Société») a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 8 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2280 en date du 6 décembre 2006, dernièrement modifié par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 129 le 21 janvier 2011;

- Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-sept millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent onze dollars australiens (337,394,111 AUD) représenté par trente million trois cent soixante-trois mille quarante et une (30,363,041) parts sociales;

- Suivant un contrat d'apport conclu entre l'Associé Unique et Peabody Investments (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, immatriculée au Registre

du Commerce de Gibraltar sous le numéro 96951, et entre l'Associé Unique et Peabody Energy (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, immatriculée au Registre du Commerce de Gibraltar sous le numéro 96850, l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;

- par la présente l'Associé Unique reconnaît et décide que la Société sera dissoute puisque la condition de l'article 16 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 n'est plus remplie;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006342/104.

(130006458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.946.

In the year two thousand twelve, on the seventh day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under registration number B 142.862 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Pramerica Financial Guaranty Assurance Company S.A., a société anonyme having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 142.946 (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 November 2008, under number 2862. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 8 March 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 September 2011 under number 2089.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandate.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Prudential International Investments Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 913 North Market Street, Suite 702, Wilmington, Delaware 1980, United States of America, as liquidator (the "Liquidator").

The Sole Shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; it may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through its sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.862 (l'«Associé Unique»)

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Pramerica Financial Guaranty Assurance Company S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.946 (la «Société»), constituée suivant un acte de Me. Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2862, daté du 28 novembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me. Henri Hellinckx, en date du 8 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2089, daté du 8 septembre 2011.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de mise en liquidation.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de nommer Prudential International Investments Corporation, une société constituée sous les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social au 913 North Market Street, Suite 702, Wilmington, Delaware 1980, Etats-Unis d'Amérique, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»).

L'Associé Unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net de la Société, après paiement des dettes, sera distribué par le Liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16874. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006332/117.

(130006438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

OnCapital SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.380.

—
Extrait de la résolution circulaire du 12 novembre 2012:

Le siège social de OnCapital Sicav est transféré de 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 14 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OnCapital Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / Holger Rüth

Director / Director

Référence de publication: 2013011089/15.

(130012733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.
